

## Du 20 Novembre au 5 Décembre 2010

Le 13<sup>ème</sup> Salon du Petit Format se déroulera dans les salons d'honneur du château de Bel-Air à Truyes, entre Tours et Loches (37)

### Principe :

L'exposition, à l'initiative de 3P2A, réunit 50 artistes (39 dans le plan et 11 dans l'espace) sélectionnés par un jury de spécialistes de l'art, hors artistes organisateurs et participants.

Cette exposition est strictement réservée à des œuvres originales de petit format.

Pour l'art mural (peintures, collages, dessins...), le format maximum est de 30 x 30 cm, cadre compris. Toute œuvre dépassant le format autorisé sera impitoyablement éliminée.

Pour les objets en volume (sculptures, céramiques...), la diagonale ne dépassera pas 40 cm.

Le nombre d'œuvres « volume » est limité à 5 ; (une réserve de 2 œuvres peut être prévue).

Pour l'art mural, le nombre d'œuvres n'est pas limité (une réserve de 5 œuvres maximum peut être prévue) ; chacun dispose d'un panneau d'exposition d'une surface d'environ 1m<sup>2</sup> (panneau de 1m x 1m ou 1,20 m x 0,80 m). Pour une présentation aérée, les panneaux seront utilisés aux 2/3 de leur surface maximum.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer à leur convenance les panneaux et les œuvres. Les œuvres supplémentaires seront mises en réserve. Celles-ci doivent être munies d'un système d'accrochage fiable, être correctement présentées et une harmonie d'ensemble est vivement souhaitée.

**Le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, numérotée (de 1 à ...), figureront au dos de celles-ci et correspondront à l'ordre de la fiche d'inscription. L'artiste est seul responsable de la numérotation et du prix de ses œuvres. 3P2A décline toute responsabilité en cas d'erreurs.**

**N.B : toute œuvre présentée doit être mise à la vente.**

Ce salon n'est doté d'aucun prix ni distinction d'aucune sorte.

### Inscription :

Aucun droit d'accrochage n'est demandé aux artistes ; en contrepartie, 4 timbres (tarif lettre 20g) sont à fournir lors de la demande de participation, et l'achat du lot de 100 cartes (voir paragraphe « publication » ci-dessous) est obligatoire si le candidat a été retenu.

Les timbres et le paiement des cartes restent acquis à l'association dans tous les cas. (Sauf cas de force majeure accompagnée d'un justificatif).

**20% du produit des ventes restent à l'association.**

L'artiste est considéré comme participant au Salon dès qu'il a été sélectionné par le jury et que sa fiche d'inscription nous est parvenue, dûment signée, accompagnée du paiement du lot de 100 cartes, avant le 22 octobre 2010, dernier délai.

A l'issue de la sélection par le jury une réunion se tiendra au Château de Bel-Air le mercredi 2 juin à 19h30 pour faire le point sur les objectifs du Salon. La diffusion des résultats et la reprise des œuvres originales se feront à partir de 18h00.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser, lors de l'accrochage, des œuvres si elles ne correspondent pas à la qualité présentée lors de la sélection ou à l'esprit du Salon.

### Assurances :

L'association [3P2A](#) prend vis-à-vis des œuvres qui lui sont confiées les précautions d'usage, mais ne peut être tenue pour responsable en cas de vol, d'incendie, d'avarie ou de détérioration des œuvres ainsi que des encadrements pour quelque cause que ce soit. Chaque exposant est invité à contracter une assurance individuelle, toutefois, l'association dispose d'une assurance Responsabilité Civile.

### Dépôt des œuvres :

**Les œuvres doivent être impérativement déposées au château de Truyes le lundi 15 novembre de 14h00 à 18h00. Nous contacter si empêchement.**

**Tél. bureau : 02.47.43.28.45. Tél. Château : 02.47.43.18.30. Tél. Yannick : 02.47.28.57.02.**

### Retrait des œuvres :

**Le lundi 6 décembre** de 15h à 18h.

[3P2A](#) décline toute responsabilité quant au matériel non récupéré à la date indiquée, sauf accord préalable.

Le montant correspondant à la vente des œuvres sera envoyé aux artistes avant la fin du mois de décembre.

### Publication :

A l'occasion du Salon, une affiche, des cartes d'invitation et un catalogue (sous réserve de l'obtention des financements) seront édités ; le catalogue comportera, sur une carte 15x15cm, au recto : la reproduction d'une des œuvres exposées ; au verso : un court texte (quelques lignes sur l'artiste, son travail, sa démarche...) ainsi que les coordonnées de celui-ci.

100 exemplaires des cartes seront édités en plus des catalogues. Chaque exposant s'engage à acquérir son lot personnel (29€ en 2009, nous attendons actuellement les devis 2010). Les cartes étant vendues aux artistes à prix coûtant, leur achat est obligatoire.

Pour des raisons techniques, la reproduction de l'œuvre (avec titre, technique et format), le texte et les coordonnées de l'artiste, doivent parvenir à Yannick Mouré au plus tard le vendredi 10 septembre. Merci de respecter impérativement ce délai.

### Proposition d'édition supplémentaire :

A l'occasion de l'impression du catalogue, nous vous offrons la possibilité d'éditer des cartes postales au format 10,5x15 (sur papier couché moderne 300 g. Avec vernis U.V) en 500 exemplaires. Le prix était de 130€ en 2009. Nous attendons les devis 2010.

Le nombre de modèles de cartes étant limité, les demandes seront honorées suivant leur ordre d'arrivée.

### L'exposition est ouverte au public :

Du lundi au vendredi de 15h00 à 18h00.

Les samedis et dimanches de 14h30 à 19h00.

Le gardiennage du Salon est assuré la semaine par [3P2A](#). Les week-ends, les artistes sont mis à contribution.

Un pot de l'amitié aura lieu le **samedi 20 novembre 2010** à partir de **19h**.

La participation à ce 13ème salon du Petit Format entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Une fiche d'inscription définitive ainsi qu'un calendrier récapitulatif de toutes les dates de cette manifestation, seront envoyés à chaque artistes sélectionnés ou leur seront remis lors de la réunion du 2 juin 2010.**

**RAPPEL reçu de La Maison des Artistes**

«Toute personne qui désire présenter et commercialiser sa création artistique dans le(s) domaine(s) des arts graphiques et plastiques doit obligatoirement se déclarer en vertu des lois sociales et fiscales afin d'être reconnue administrativement et cela dès le premier euro perçu... Même si vous exercez une autre activité (salariée, indépendante, étudiant, retraité, ...) c'est une obligation. »

**Pour des raisons administratives il est fortement conseillé à chaque exposant d'avoir un numéro de Siret.**

Si vous désirez des renseignements **Remplissez** le formulaire en page [contact](#) ou **Téléchargez la au format Word.**

Coffret-Catalogue du Salon 2010



**Coffret-Catalogue du Salon 2010**

**250 exemplaires numérotés** sur papier Rives Sensation où vous découvrirez les 50 artistes présents au Salon 2010. Coffret format 15,5 cm x 16,5 cm

Prix : 15 € en souscription - 20 € pendant le salon.

Téléchargez le bulletin de souscription [ici](#)

Ou Adresser une demande à :

[3P2A](#)

5 carrefour St Blaise

37320 Truyes

**Il nous reste des coffrets des années précédentes pour compléter votre collection au prix de 15 € l'unité.**

**+ 6 € pour les frais de port.**